



Réunion Groupe Formation IDEX – 13 octobre 2016

Présents : Stephane Gregoir (IDEFI Fredd), Pascale Demeaux (UT1), Ollivier Hammerlé (UT2J), Régine Andre-Obrecht (UT3), Brigitte Pradin (INU JFC), Patrick Laurens (Institut Fédératif des IUT), Claude Maranges (INSA), Maritxu Guiresse (INPT), Mathy Gonon (ENAC), Hervé Richard (CREPS), Christelle Farenc (UFTMiP)

Excusés : Monique Martinez (Ecoles des docteurs), Jean-Paul Ramond (Mines Albi), Hervé Brugere (ENVT), Bertrand De-Lamy (UT1).

Informations générales

- Une lettre d'engagement a été signée par un collectif de présidents/directeurs. L'enjeu est de rendre visible et affirmer à la communauté (et au-delà) la volonté de construire un projet. Les non-signataires ne sont pas exclus ni de la réflexion ni du projet. Corinne Mascala n'a pas signé la lettre car elle considère qu'elle est ambiguë sur le choix du scénario et n'exclut pas l'hypothèse de la perte de personnalité morale des établissements ;
- Un site web a ouvert pour informer la communauté universitaire toulousaine du projet et faciliter son appropriation. Toutes les personnes présentes sont invitées à communiquer l'adresse de ce site dans leur établissement : universite-integree.univ-toulouse.fr

Pascale Demeaux demande que la proposition d'un établissement public cible interdisciplinaire (proposition d'UT1 envoyé au groupe) soit discuté.

- L'information est donnée au groupe que cette proposition a été étudiée et discutée en conseil des membres le vendredi 7 octobre. La décision prise par le conseil des membres est de poursuivre la réflexion sur le scénario 3B et pas sur la proposition d'UT1. Des éléments du projet d'UT1 pourront être intégrés au scénario en cours d'instruction.
- La question se pose donc de savoir si le groupe doit discuter de ce scénario que le conseil des membres n'a pas retenu.

Stephane Gregoir précise que le scénario 3b incluant le socle commun semble uniquement répondre aux remarques du jury IDEX mais que les ambitions et les objectifs communs ne sont pas clairement définis. De plus, la question des leviers d'implication et de participation des établissements n'est pas assez précisée. Dans le scénario d'UT1 les établissements mettent des moyens dans l'Université Cible, ce qui provoque une implication forte des établissements dans le projet et constitue un indicateur fort du changement.

La première question qui se pose est celle du périmètre, qu'est-ce que l'on met dans l'Université Cible (UC) ? Dans le scénario d'UT1, le périmètre est plus restreint. Le projet de création d'un établissement qui n'inclut que l'excellence du site n'est pas partagé par le groupe.

La question est de savoir si le projet qui se construit correspond aux attentes du jury et permet de créer une structure qui sera classée dans les différents classements internationaux.

Il est précisé qu'une réflexion (confiée à Jean-Richard Cytermann) est en cours sur l'évolution des COMUE vers un modèle d'établissement plus intégré. Cette réflexion portée par le MENESR sera sans nul doute « testée » auprès du jury IDEX et des classements internationaux.

Concernant la proposition d'UT1, il est proposé de l'analyser suivant le prisme de la formation et notamment des masters.

Présentation des Masters de l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris Saclay est accréditée (seule) pour plus de 80 % des Masters qui respectent des critères qualité. Les autres masters ne sont accrédités que par les établissements (pas de co-accréditation avec Paris Saclay), ce sont des masters de niche très spécialisés et mono-établissement.

Sur le diplôme une seule signature, celle du président de l'Université Paris Saclay et le diplôme intègre les logos des établissements impliqués dans la mention.

Un établissement référent a été désigné pour chaque parcours, il représente l'Université Paris Saclay. Cet établissement organise la formation (secrétariat pédagogique, etc.). Il est de plus chargé : d'éditer les relevés de notes, d'afficher les résultats et de faire remonter les informations sur les étudiants inscrits et les résultats à l'Université Paris Saclay.

Les règles d'inscription des étudiants sont identiques à celles définies à l'UFTMiP (établissement d'inscription dépend de l'établissement d'inscription antérieur de l'étudiant). Dans tous les cas, les étudiants sont inscrits dans l'établissement référent et éventuellement dans l'établissement déterminé par la règle d'inscription si ce n'est pas l'établissement référent. Dans ce cas, une seule inscription est payante.

Les étudiants candidatent sur un site web unique, celui de Paris Saclay. L'Université Paris Saclay transmet ensuite ces informations aux établissements référents.

La question centrale est celle du périmètre des masters.

Plusieurs hypothèses :

1. Tous les masters
2. Les masters labellisés par l'UC
3. Les masters co-accrédités
4. Principe du volontariat : chaque établissement décide des masters qui seront délivrés par l'UC.

Hypothèse 1 : tous les masters

Les inquiétudes portent sur la séparation entre licence et master. Cette démarche pourrait signifier que l'UC est la seule université (avec le doctorat et les masters), et que les autres établissements deviennent des « collèges universitaires ». La question de la délivrance d'autres diplômes (licence, diplôme d'ingénieur) se pose et pourrait modifier ce schéma.

Il est évoqué le fait qu'il est préférable d'avoir un découpage « vertical », i.e. par « domaine » (exemple : Santé, etc.) qu'un découpage « horizontal » (licence/master).

L'approche verticale nécessite de réfléchir aux diplômes de niveaux II et III de qualification qui pourraient être délivré par l'UC. Faut-il également que l'UC délivre les mentions de licences qui permettent d'accéder aux masters qui seront délivrés par l'UC ?

Hypothèse 2 : les masters labellisés par l'UC.

La question de la labellisation risque de faire apparaître un ensemble de master d'excellence (ceux de l'UC) et ceux qui ne sont pas excellents (ceux des autres universités). De plus, le risque de non acceptation par l'ensemble de la communauté existe. Il est préférable de ne pas parler de labellisation, mais de parler de la signature d'une charte. Le principe d'une charte est évoqué et recueille l'approbation de tous les membres du groupe. La question du contenu de la charte devra être étudiée.

Le groupe précise également qu'il est important de conserver les marques, que ce soit aussi bien la marque INU JFC qui a une reconnaissance territoriale que la marque ISAE, par exemple.

Hypothèse 3 : les masters co-accrédités

L'idée serait que l'UC délivre les mentions de masters qui impliquent plusieurs établissements (définition plus large que celle de la seule co-accréditation puisqu'il y a parfois des établissements partenaires qui interviennent dans la formation sans être accrédités).

L'ensemble de ces mentions représentent, aujourd'hui, environ 30% des masters.

Approche de J.R. Cytermann

Il est précisé que l'approche de J.R. Cytermann est de faire délivrer par la COMUE les diplômes nationaux et par les établissements les diplômes d'établissements (y/c les diplômes d'ingénieurs)

Proposition de périmètre :

La proposition est de faire délivrer par l'UC : les mentions de master « pluri-établissements » (quand plusieurs établissements interviennent dans la mise en œuvre des parcours de la mention) et en plus les mentions que choisiront les établissements (principe d'une démarche volontaire des établissements). L'ensemble des établissements signent une charte commune (dont le contenu est à définir). Il faut par ailleurs que les principes de coordination de l'offre globale i.e. nécessité de se coordonner, s'informer, etc. soit rappelé au sein de la COMUE car il ne faudrait pas que l'offre de formation hors périmètre UC ne soit pas coordonnée.

Autres points évoqués durant la réunion :

- Il faut faire attention à ce que le phénomène d'incitation fonctionne. Pour cela, il faut que le projet formation de l'UC soit inclus dans projet IDEX et permette de consacrer des moyens financiers à l'ensemble des masters délivrés par l'UC (pour l'internationalisation des masters par exemple).
- Les points importants pour les établissements : la marque et la nécessité de rendre compte sur un certains nombres d'indicateurs (compte tenu de la conservation de la personnalité morale) : nb de doctorants, etc.).
- Concernant la nécessaire conservation des marques, la question se pose des « symboles » de sa conservation : Est-ce que le plus important est la précision « préparé à ... » sur le diplôme ? est-ce que cette phrase peut être remplacée par la présence du logo ?
- Il est nécessaire de se fixer des objectifs communs, de se construire un plan de développement (nécessité de développer des nouveaux parcours sur certaines mentions), un plan d'internationalisation, de fertilisation, de démarche qualité, etc.

Prochaine réunion : Mardi 25 octobre – 17h – UFTMiP – 41 allées Jules Guesde